

Expéditeur : Direction des Services Techniques
Entretien du Domaine Public
Service Propreté Urbaine
Contact : M. Xavier QUEY
queyx@bourgenbresse.fr
☎ : 04.74.24.49.92 ou 04.74.24.49.30

AUTORISATION DE TRAITEMENT DES GRAFFITIS

Les services municipaux interviennent uniquement sur les graffitis :

- Visibles et accessibles depuis le domaine public
- Situés à une hauteur inférieure à 3 mètres
- Et dont la superficie est inférieure à 5 m²

Date de la demande : ___ / ___ / 20.....

Mme M _____

Adresse : _____ 01000 Bourg-en-Bresse

Agissant en qualité de : Propriétaire Gérant : _____

Lieu d'intervention : _____

Autorise les Services Techniques de la Ville de Bourg-en-Bresse à procéder au nettoyage des murs extérieurs lui appartenant.

IMPORTANT : La Ville de Bourg-en-Bresse décline toutes responsabilités liées aux éventuelles altérations pouvant résulter de ces travaux et atteste en avoir informé le demandeur.

L'intervention sera réalisée après DÉPÔT DE PLAINTÉ auprès du Commissariat ou sur le site internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Cachet (si professionnel)

Fait à Bourg-en-Bresse
Le, _____

Signature*